

ARRÊTÉ

SG N°2024-011

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURES A M. BERTRAND VIELVILLE, RESPONSABLE BÂTIMENTS DE LA COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

Vu l'article L 2122-19 du code général des collectivités territoriales permettant au maire de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature aux responsables de service communaux ;

Vu le procès-verbal en date du 25 mai 2020 portant élection du maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges ;

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communales, d'accorder une délégation de signature à des responsables de service communaux ;

ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: Délégation de signatures est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Bertrand VIELVILLE, responsable bâtiments de la commune de Beaupréau-en-Mauges, pour l'autoriser à signer :

En matière budgétaire et comptable :

- les bons de commande concernant la gestion et l'entretien des bâtiments jusqu'à 3 000 € TTC.

<u>Article 2</u>: Le directeur général des services, le responsable de gestion comptable de Cholet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département et au Trésorier de la collectivité.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 16 mai 2024

Franck AUBIN Maire de Beaupréau-en-Mauges

Certifié exécutoire compte tenu de :
La télétransmission faite le : 21 65/2014,
La notification à l'intéressé le : 23/65/2014
Ville de ignature du bénéficiaire de la délégation

Rue Robert Schuman - CS10063

Beaupréau 49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82 accueil@beaupreauenmauges.fr